Aviva Assurances
Société Anonyme d'Assurances Incendie Accidents et Risques Divers
au capital de 178 771 908,38 euros.
Entreprise régie par le Code des assurances.
Siège Social : 13 rue du Moulin Bailly - 92270 Bois-Colombes
306 522 665 R.C.S. Nanterre
Pour nous écrire : Aviva Assurances
13 rue du Moulin Bailly – 92271 Bois-Colombes Cedex

Aviva Vie
Société Anonyme d'Assurances Vie et de Capitalisation
au capital de 1 205 528 532,67 euros.
Entreprise régie par le Code des assurances.
Siège Social : 70 avenue de l'Europe - 92270 Bois-Colombes
732 020 805 RCS Nanterre
Pour nous écrire : Aviva Vie
TSA 72710 – 92895 Nanterre Cedex 9

Attestation d'assurance responsabilité civile

La société Aviva Assurances dont le siège social est situé 13 rue du moulin bailly 92271 BOIS COLOMBES CEDEX certifie que **M DUBOIS Roland** situé Poste Restant - 78610 LE PERRAY EN YVELINES est titulaire d'un contrat n°74.994.234 garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'elle peut encourir à l'occasion de l'exercice de ses activités professionnelles suivantes:

Cirque ambulant : chapiteau dimension 15 x 20 maximum 200 places – acrobatie – trapèze – clown – jonglerie – représentation de 4 chevaux, 3 lamas , 1 dromadaire, 1 chameau, 3 chiens, 4 chèvres, 1 yacks, 1 zébu

Les garanties énoncées ci-après sont accordées à concurrence des montants de garanties suivants, sous réserve des franchises absolues par sinistre:

Responsabilité civile «Exploitation»	
Dommages corporels, matériels et immatériels :	6 100 000 € par sinistre
dont :	
- Dommages corporels résultant d'accidents de travail ou de maladies professionnelles :	2.000.000 € par année d'assurance
- Dommages matériels et immatériels en résultant :	800 000 € par sinistre *Franchise par sinistre :10 % mini 155 € maxi 1 550 €*
- R.C. vol par préposés (dommages matériels et immatériels en résultant)	32 000 € par sinistre *Franchise par sinistre :10 % mini 155 € maxi 1 550 €*
- Dommages aux biens des préposés et des visiteurs (matériels et immatériels en résultant)	16 000 € par sinistre *Franchise par sinistre :10 % mini 155 € maxi 1 550 €*
- Atteinte accidentelle à l'environnement *hors installations classées soumises à autorisation* (dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs) :	310 000 € par sinistre et par année d'assurance *Franchise par sinistre :10 % mini 155 € maxi 1 550 €*
Responsabilité civile «Après Livraison»	
Dommages corporels, matériels et immatériels :	800 000 € par sinistre et par année d'assurance *Franchise par sinistre : 10 % mini 155€ maxi 1 550 €*
Défense	
Défense devant les juridictions civiles, commerciales ou administratives ; Défense des intérêts civils devant les juridictions répressives :	Frais à la charge de l'Assureur, sauf dépassement du plafond de garantie en cause (voir art. *Défense)*
Assistance juridique / Recours	
Assistance juridique (litiges excédant 380 €)	16 000 € par litige
dont : honoraires d'avocat ou de conseil :	
- Référé, assistance à une mesure d'instruction ou devant une commission administrative, un tribunal d'instance ou de police	250 € par plaidoirie ou intervention
- Tribunal de grande instance :	500 € par plaidoirie
- Cour d'appel :	500 € par plaidoirie
- Cour de cassation ou Conseil d'Etat :	1 220 € par plaidoirie
- Transaction amiable :	500 €

La franchise ne s'applique pas aux dommages corporels

Attestation valable du 01.07.2018 au 30.06.2019 <u>sous réserve de l'encaissement effectif de la cotisation correspondant à la période pour laquelle elle a été établie</u>. La présente attestation ne peut engager l'assureur en dehors des garanties et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Bois Colombes le 12 Juillet 2018

Agent Général

AVIVA ASSURANCES
Agence de Lorient
80 rue Lazare Carnot
56100 LORIENT
Tél. : 02 97 84 08 56 Fax : 02 97 84 08 54
E-mail : acr@aviva-assurances.com
Capital social : 650 000 Euros
RCS Lorient 799 195 979

Réf. 7036 - 0116